

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 20/02/2024

ID : 013-211300637-20240213-09_2024-DE



MAIRIE DE MIRAMAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU**

**DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE**

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE

MIRAMAS

**ARRONDISSEMENT
D'ISTRES**

Séance du 13 février 2024

n°09-2024

L'An deux mille vingt-quatre et le treize février à dix-huit heures,

OBJET :

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Attribution d'une subvention exceptionnelle au lycée Jean Cocteau, pour soutenir financièrement un voyage scolaire en Angleterre

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

VOTE :

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Brigitte CONTE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Hatab JELASSI – Jérémie PARDIES – Nadia ALI – Viviane ROYER – Romain TONUSSI – Gérard GERON – Errol FERRER

POUR :

30 (26 « Pour Miramas » + 2 « Le Renouveau pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

Etaient représentés : Mesdames et Messieurs,

Eric MARCHESI par Nadia ALI
Monique TRINQUET par Christian PEYRO
Thierry QUERE par Jérémie PARDIES
Ali BOUZELMAT par Hatab JELASSI
Margarita ACKE MELO par Christophe CAILLAULT

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs,

Anne-Marie CHAYOT
Fadela AOUMMEUR
Régine SONZOGNI
Jean Luc SANCHE
Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au lycée Jean Cocteau, pour soutenir financièrement un voyage scolaire en Angleterre

50 élèves, dont 27 résident à Miramas, en classe de 1ère et terminale spécialité Anglais poursuivant leurs études au lycée Jean Cocteau, participeront à un séjour linguistique en Angleterre du 12 au 16 mars 2024. Ils seront accompagnés de 4 professeurs.

Les objectifs de ce séjour sont de permettre aux élèves de pratiquer la langue et d'enrichir leurs connaissances culturelles in situ.

Afin de diminuer la participation demandée aux familles pour ce projet dont le coût total s'élève à 28 998 €, le lycée a sollicité une subvention à la ville de Miramas de 1 485 € (soit 55 € par élève).

Le financement se décomposerait comme suit :

Coût total du projet	Participation lycée	Subvention sollicitée ville de St Chamas	Subvention sollicitée ville de Miramas	Reste à charge familles pour 50 élèves
28 998 €	2 148 €	720 €	1 485 €	24 645 €

La participation demandée aux 27 familles de Miramas serait ainsi de 492,90 € au lieu de 547,90 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle 1 485,00 € au lycée Jean Cocteau pour soutenir financièrement ce projet et diminuer la participation des 27 familles de Miramas pour la porter à 492,90 € par élève ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de la Commune chapitre et article correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération et tout document y afférent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle 1 485,00 € au lycée Jean Cocteau pour soutenir financièrement ce projet et diminuer la participation des 27 familles de Miramas à 492,90 € ;
- **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget de la Commune chapitre et article correspondants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 20/02/2024

Le Maire

Acte signé le 15 février 2024

Frédéric VIGOUROUX